



Eidgenössische Finanzmarktaufsicht FINMA
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Autorità federale di vigilanza sui mercati finanziari FINMA
Swiss Financial Market Supervisory Authority FINMA

Monitoring FINMA des risques 2021

Table des matières

3 Le monitoring des risques, un élément central pour une surveillance anticipative des marchés financiers

3 Pandémie de coronavirus

5 Risques principaux

5 Faiblesse des taux d'intérêt (→)

7 Corrections sur les marchés immobilier et hypothécaire (↑)

9 Défauts de paiement ou corrections sur les prêts aux entreprises ou emprunts d'entreprises à l'étranger (→)

11 Cyberrisques (→)

13 Blanchiment d'argent (→)

14 Accès aux marchés (→)

15 Abandon du LIBOR (ne figure plus sur la liste des risques principaux)

17 Focalisation de la surveillance de la FINMA

19 Risques et tendances à long terme

19 Risques climatiques et risque d'écoblanchiment

21 Liste des abréviations

Le monitoring des risques, un élément central pour une surveillance anticipative des marchés financiers

Autorité de surveillance étatique indépendante, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a le mandat légal de protéger les créanciers, les investisseurs ainsi que les assurés et d'assurer le bon fonctionnement des marchés financiers. Elle contribue ce faisant à améliorer la réputation, la compétitivité et la viabilité de la place financière suisse.

Au centre de l'activité de la FINMA figure la surveillance du secteur financier. Celle-ci doit garantir que les établissements financiers assujettis restent, au vu des possibles risques, stables et prospères. Un élément central de l'activité de surveillance de la FINMA est donc d'évaluer la situation des assujettis en matière de risques. Sur cette base, elle oriente ses priorités de surveillance pour l'avenir.

La FINMA publie pour la troisième fois un monitoring des risques. Ainsi, elle entend participer à rendre la manière dont elle remplit ses missions légales plus claire pour les assujettis et le public.

Le monitoring des risques offre un aperçu des principaux risques actuels, du point de vue de la FINMA, pour les assujettis à un horizon temporel allant jusqu'à trois ans. Les flèches de tendance indiquent l'évolution de ces risques par rapport au dernier monitoring des risques. De plus, le monitoring des risques décrit, sur la base des risques, les accents donnés à l'activité de surveillance de la FINMA. Il contient en outre une actualisation relative aux risques climatiques, présentés plus en détail dans le monitoring des risques 2019 parmi les risques et tendances à long terme, complétée par la thématique de l'écoblanchiment.

Six des sept risques principaux déjà évoqués dans le monitoring des risques de l'an dernier perdurent : la faiblesse persistante des taux d'intérêt, une possible correction sur les marchés immobilier et hypothécaire, des défauts de paiement ou des corrections sur les prêts aux entreprises et emprunts d'entreprises à

l'étranger, les cyberattaques, la lutte contre le blanchiment d'argent et un accès difficile aux marchés étrangers. Le septième risque principal du monitoring des risques de l'année dernière résidait dans un abandon non ordonné des taux de référence LIBOR. En raison des progrès enregistrés auprès des assujettis, ce risque a baissé et n'est donc plus à considérer comme risque principal. Il sera donc abordé dans le présent monitoring des risques sans mention de futures potentielles mesures.

Pandémie de coronavirus

Les marchés financiers restent fortement soumis à l'influence d'une politique monétaire expansive qui a été renforcée par la pandémie de coronavirus ainsi que d'autres mesures prises afin de soutenir l'économie. Les déséquilibres économiques, comme l'endettement croissant d'entreprises ou d'États ou la dépendance vis-à-vis de mesures de politique économique et monétaire, se sont renforcés dans le sillage de la pandémie de coronavirus. La vulnérabilité et le risque de corrections brutales des déséquilibres restent donc élevés. L'ensemble des six risques principaux du présent monitoring des risques a été influencé par la pandémie de coronavirus.

Remarque

La liste des risques et priorités de surveillance mentionnés n'est nullement exhaustive. Il existe d'autres risques qui n'ont pas été cités mais qui peuvent être, ou devenir, très importants. Le présent monitoring des risques ne doit pas être pensé comme base pour des décisions en matière de placements. Il convient en outre de noter que la survenance d'événements extrêmes (« *tail risks* ») reste toujours possible, même pour les risques que la FINMA a considérés comme plutôt modérés et n'a donc pas traités dans le présent monitoring des risques.

Risques principaux

Dans son activité de surveillance, la FINMA suit une approche orientée sur les risques. L'intensité de sa surveillance s'aligne, d'une part, sur les risques tels qu'encourus par les acteurs des marchés financiers et, d'autre part, sur les risques primaires qui résultent de l'environnement actuel. Ci-après sont décrits les six principaux risques, du point de vue de la FINMA, pour les assujettis et la place financière suisse à un horizon temporel allant jusqu'à trois ans. La principale modification des risques par rapport au monitoring de l'année dernière est en relation avec le LIBOR qui sera abandonné fin 2021 pour le franc suisse et l'euro. En raison des progrès réalisés dans la préparation à cet abandon, la FINMA ne classe désormais plus ce risque parmi l'un des risques principaux. Les flèches dans les intitulés présentent les changements par rapport au monitoring des risques de la FINMA de l'an dernier: le risque s'est accentué (↑), est resté inchangé (→), a diminué (↓) ou a disparu de la liste des risques principaux (ne figure plus sur la liste des risques principaux).

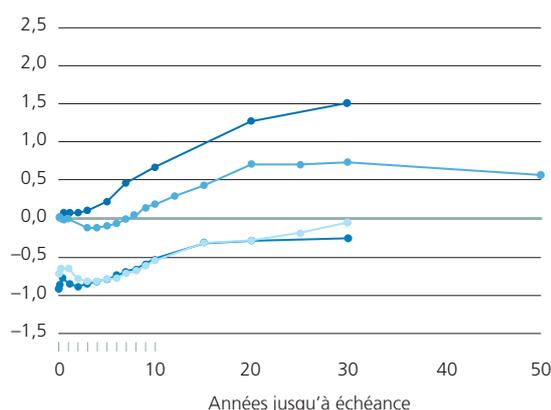
Faiblesse des taux d'intérêt (→)

La faiblesse persistante des taux d'intérêt en Suisse et dans les grandes zones monétaires a une incidence négative sur la rentabilité des assujettis. Cette situation augmente tant le risque de bulles dans certaines classes d'actifs que le risque d'une correction soudaine des prix et peut remettre en question certains modèles d'affaires à moyen terme. S'ajoute à cela qu'à cause de l'environnement des taux bas, des investisseurs pourraient appréhender certains risques potentiels de manière biaisée. La persistance de la pandémie de coronavirus renforce cet état de faits. La FINMA accorde donc toujours autant d'attention aux risques qui y sont associés.

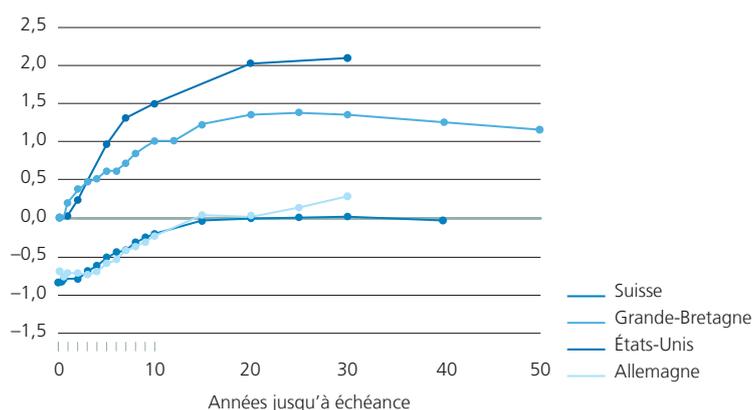
L'on observe des taux négatifs sur le marché monétaire suisse depuis plus de dix ans. Depuis quelques années, quasi l'ensemble de la courbe de taux en francs suisses se trouve dans le secteur négatif, comme on peut le constater sur les deux graphiques. Ces graphiques montrent aussi que, en Suisse, les

Courbe de taux pour les emprunts d'État

Au 30 septembre 2020, en % par an



Au 30 septembre 2021, en % par an



Source: Refinitiv Datastream..

taux à long terme sont plus bas par rapport à d'autres espaces monétaires. Concernant les courbes de taux, l'on observe depuis février 2021 un mouvement vers le haut, bien que toujours à un niveau très faible.

Les conséquences potentielles de la faiblesse des taux d'intérêt concernent quatre domaines en particulier :

1. Rentabilité et modèles d'affaires : la faiblesse persistante des taux d'intérêt et une courbe des taux plate peuvent se traduire, en raison de la baisse des marges d'intérêts, par une baisse de rentabilité des banques dans les opérations d'intérêts ou par la prise de risques démesurés. Certaines banques essaient aussi davantage de réduire leur dépendance vis-à-vis des opérations d'intérêts. Cependant, l'on observe plus fréquemment un recours accru aux instruments de couverture afin de stabiliser le résultat des opérations d'intérêts. Les assurances-vie sont également concernées. D'une part, parce que les contrats conclus par le passé comportent d'importantes garanties en matière de taux d'intérêt qui sont de plus en plus difficiles à respecter. D'autre part, la conclusion de nouvelles affaires rentables est de plus en plus difficile. Une stagnation des taux à long terme à un niveau aussi bas qu'aujourd'hui représente donc toujours un risque pour certains modèles d'affaires. Les établissements financiers sont de plus en plus contraints à réduire les coûts ou à rechercher des économies d'échelle, soit par eux-mêmes, soit par le biais de consolidations. Il y a en outre un risque que de telles mesures ne soient pas suffisantes ou que des décisions de principe stratégiques en ce sens soient prises trop tard.
2. Comportement des clients : plus la faiblesse des taux d'intérêt perdure, plus forte est la probabilité que les banques décident d'appliquer des taux négatifs à de plus larges catégories de clients ou d'adapter leur modèle d'émoluments en conséquence. Il est vraisemblable que cela engendre des comportements d'évitement chez les clients.

S'ajoute à cela le potentiel d'exode vers les secteurs de la Fintech ou de la Bigtech, ceux-ci pouvant proposer des produits offrant un service plus intéressant pour la clientèle ou des rendements plus élevés que les dépôts bancaires. Une source stable de refinancement pour les banques pourrait ainsi disparaître. Cependant, le comportement des clients reste difficile à prévoir.

3. Distorsion dans la perception des risques : la faiblesse des taux d'intérêt biaise la perception des risques par les acteurs des marchés financiers. La prime de risque pour un produit peut être considérée comme relativement faible par les investisseurs ou des établissements financiers, bien que le risque sous-jacent soit en fait significatif. Cela peut envoyer un message erroné ou engendrer des bulles d'actifs par la recherche de rendement. Une remontée soudaine des taux pourrait conduire à une hausse de la volatilité et à des pertes, avec les conséquences correspondantes pour les investisseurs et les établissements financiers. Ces derniers doivent en premier lieu se prémunir de ce risque par une gestion des risques adéquate, une dotation en fonds propres suffisante et une bonne information de la clientèle.
4. Distribution inadaptée de produits (« *misselling* ») : il s'agit d'une pratique de vente dans le cadre de laquelle un produit financier ou une prestation financière est présenté(e), lors du processus de conseil, de manière intentionnellement fautive ou trompeuse. La clientèle peut également être trompée sur ses qualifications. Dans un environnement de taux bas, le risque de *misselling* est accru. Les intermédiaires financiers peuvent être tentés de vendre des produits assortis de primes de risque basses en les faisant passer pour des produits sans risque, bien qu'existent en fait des risques importants. Le *misselling* peut avoir des conséquences juridiques pour les acteurs des marchés financiers.

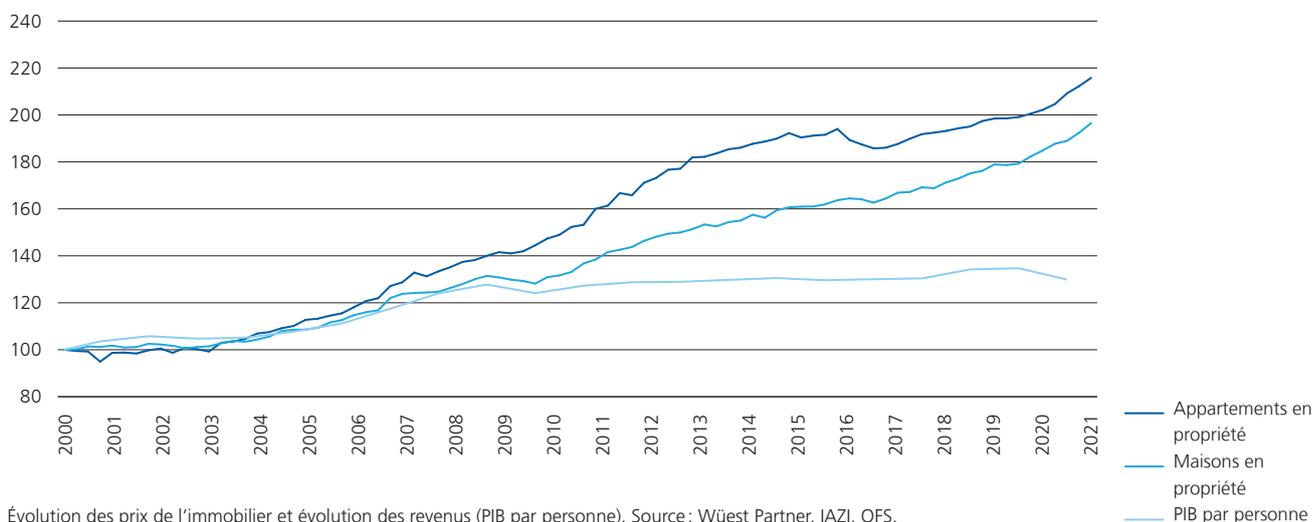
Corrections sur les marchés immobilier et hypothécaire (↑)

Le marché immobilier s'est montré résistant face à la pandémie de coronavirus, notamment grâce aux trains d'aides étatiques et aux interventions de politique monétaire. Le volume hypothécaire a poursuivi sa croissance sans en être affecté. La part des immeubles résidentiels de rendement sur le marché montre des tendances à la surchauffe, les marchés des investisseurs et des utilisateurs prenant, au cours des dernières années, des directions différentes. En revanche, le nombre d'objets vacants a reculé au cours de la dernière année. Cela ne change cependant pas fondamentalement l'évaluation générale du risque. Sur le marché des logements en propriété, la croissance des prix reste élevée et les prix de l'immobilier se découpent davantage de l'évolution des revenus.

Les taux négatifs font peser un risque de formation de bulle sur plusieurs catégories de placement, notamment sur le marché immobilier. Sur le marché des investisseurs continue donc de dominer une forte demande en immeubles résidentiels de rendement afin de réaliser des rendements au moins positif sur la fortune investie dans le contexte des taux bas. En raison de la baisse de la demande en surfaces commerciales ou de bureaux suite à la pandémie de coronavirus, les investisseurs se concentrent encore plus fortement sur les immeubles résidentiels de rendement. Cela engendre une pression sur les prix dans ce segment. La demande sur le marché des utilisateurs est restée stable durant la période sous revue. L'on observe cependant un déplacement de la demande vers les grands appartements, ce qui s'explique par la situation de télétravail durant la pandémie de coronavirus. Le taux de vacance a baissé, et

Prix de l'immobilier et revenus (indexé)

Indexé sur le 1^{er} trimestre 2000 = 100



Évolution des prix de l'immobilier et évolution des revenus (PIB par personne). Source : Wüest Partner, IAZI, OFS.

ce, dans les segments tant de la location que de la propriété. D'une part, le solde migratoire est resté élevé en raison d'une migration faible durant la pandémie et, d'autre part, l'activité de construction a reculé. Ainsi, les tendances de risque sur le marché des immeubles résidentiels de rendement ne se sont pas renforcées. Il est cependant trop tôt pour parler d'un changement de tendance sur le marché des utilisateurs.

Concernant les logements en propriété, les prix ont encore fortement augmenté après la flambée de la pandémie de coronavirus, avec une hausse d'environ 6 % par an (cf. graphique p. 7). La pandémie a renforcé l'importance de l'habitation et le télétravail permet de résider plus loin de son lieu de travail. Par conséquent, la demande en logements en propriété a augmenté, renforcée par des taux hypothécaires historiquement bas. L'offre est depuis des années très réduite, ce qui attise encore les prix. La dynamique des prix creuse l'écart entre le prix des logements en propriété et les revenus, ce qui suggère la formation de bulles.

Alors que la performance économique s'est écroulée pendant la crise liée au coronavirus, le volume hypothécaire a continué de croître. Le rapport entre endettement hypothécaire et PIB a donc encore augmenté en Suisse. L'endettement global mesuré à l'aune de la performance économique progresse depuis des années, ce qui augmente les risques pour le système. Toutefois, le renforcement de l'autorégulation de l'Association suisse des banquiers reconnue par la FINMA comme standard minimal¹ au 1^{er} janvier 2021 ne fut pas sans effets. Le profil de risque concernant le nantissement des hypothèques nouvellement octroyées pour les immeubles de rendement s'est amélioré. Cela signifie que l'on peut observer un nantissement moindre pour les hypothèques nouvellement octroyées. Il n'est cependant pas possible de se prononcer sur le profil de risque du portefeuille existant d'hypothèques, car il manque de chiffres sur

l'ensemble du portefeuille. En outre, les directives de l'autorégulation ne concernent pas le segment « *buy to let* »², ce qui pourrait accroître le profil de risque dans ce domaine.

Le développement de l'octroi de nouvelles hypothèques continue d'indiquer des risques accrus concernant la capacité à supporter les charges financières. S'agissant des crédits hypothécaires existants, il manque des données qui permettraient d'évaluer les risques de stabilité financière sur le marché hypothécaire. Le volant anticyclique de fonds propres (AZP), qui accroît la marge de manœuvre et la force de résistance des banques en cas de crise, sert d'instrument macroprudentiel. L'AZP permet de contrer les excès sur les marchés hypothécaire et immobilier. Il est actuellement désactivé, mais peut être réactivé par le Conseil fédéral sur demande de la Banque nationale suisse après consultation de la FINMA.

Les conséquences d'une crise immobilière seraient considérables pour la place financière suisse. Les tests de résistance de la FINMA montrent qu'une crise immobilière avec de fortes corrections de prix pourrait conduire à des pertes se chiffrant en dizaines de milliards de francs et que près de la moitié des banques ne rempliraient plus les exigences posées en matière de fonds propres. Comme les hypothèques constituent pour la majorité des banques le principal pilier de leurs activités, cela aurait des conséquences considérables pour la stabilité financière. Les assurances aussi auraient à essuyer des pertes importantes dans leurs portefeuilles hypothécaire et immobilier en cas de crise. En outre, elles devraient se séparer de leurs placements dans l'immobilier dans une optique de réduction des risques et de mise à disposition de liquidités. Cela aggraverait encore l'effondrement des prix. Pour les fonds immobiliers, des corrections de prix engendreraient des baisses d'évaluation avec les sorties de fonds qui en résultent, ce qui pourrait entraîner des problèmes de liquidité.

¹ « Directives relatives aux exigences minimales pour les financements hypothécaires », août 2019.

² Segment immobilier destiné à la mise en location.

Défauts de paiement ou corrections sur les prêts aux entreprises ou emprunts d'entreprises à l'étranger (→)

Les primes de risque pour les obligations d'entreprises se sont de nouveau contractées après la forte hausse du premier trimestre 2020. Les primes pour des débiteurs investment grade et high yield se situent à peu près à leur niveau moyen des dernières années. La qualité des crédits souffre avant tout pour les entreprises qui ont dû limiter leur activité en raison des mesures sanitaires (par exemple, restriction de déplacement) ainsi que pour les entreprises actives dans les secteurs du tourisme ou du transport.

La pandémie de coronavirus et les mesures sanitaires qui y sont liées ont engendré des baisses parfois massives du chiffre d'affaires et des bénéfices pour de nombreuses entreprises à l'échelle mondiale. Pour endiguer ce phénomène, des mesures de politique économique ont été lancées, surtout dans les pays développés. Si les mesures sanitaires perdurent ou si les mesures de politique économique s'arrêtent brutalement, des risques pourraient se matérialiser. Ces

risques sont tendanciellement plus élevés dans les pays où la politique économique dispose d'une marge de manœuvre moindre. Pour cette raison, les prêts aux entreprises ou emprunts d'entreprises à l'étranger occupent le centre de l'attention.

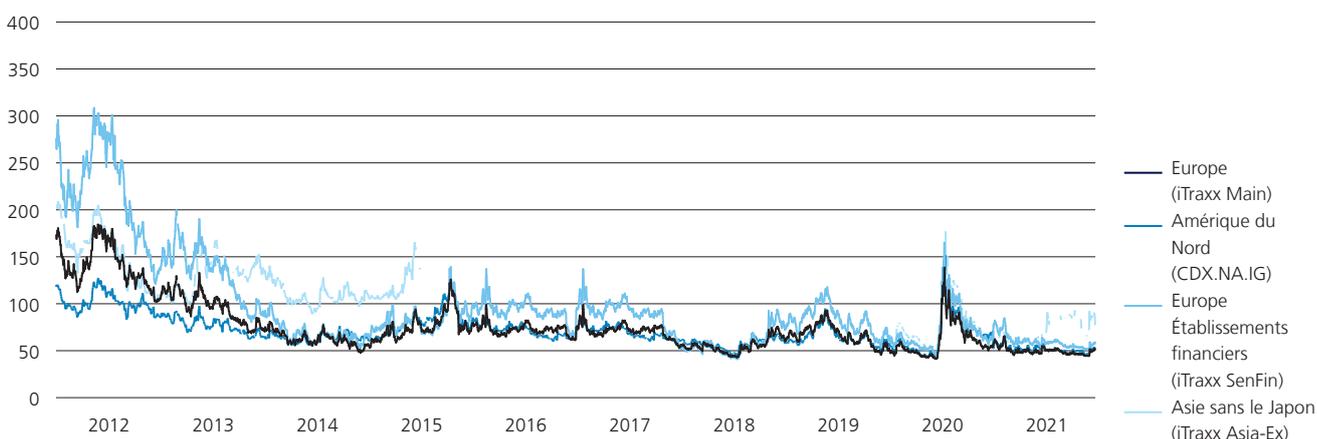
Existe en outre le risque que les mesures de politique économique prises retardent un changement structurel potentiellement nécessaire et attisent le surendettement d'entreprises. En cas d'augmentation des taux ou d'arrêt des mesures, ces entreprises pourraient faire faillite.

Les possibles défauts de paiement ou corrections sur le marché des prêts aux entreprises ou des emprunts d'entreprises affecteraient pareillement les banques et les entreprises d'assurance.

– Banques: il est très vraisemblable que les défauts de paiement dans l'activité de crédit aux entreprises à l'échelle internationale augmentent. Les banques suisses actives au plan mondial, notamment les deux grandes banques, octroient des crédits à des clients entreprises hors de Suisse,

Benchmark Credit Default Swap (CDS) Indices Investment Grade

Points de base par an



Source: Bloomberg.

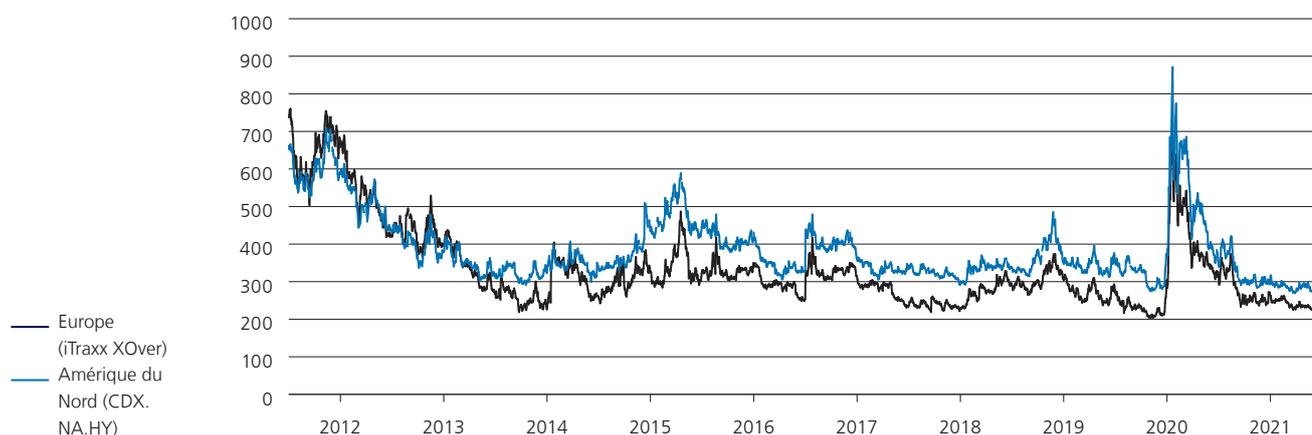
qui ne sont pas revendus, ou seulement en partie, à des investisseurs. Les risques d'adaptations de valeurs pour ces crédits restent donc au moins partiellement dans les bilans des banques. Les banques suisses actives au plan international sont également actives dans le domaine du *leveraged finance* (octroi de crédits aux entreprises pour un rachat d'entreprise financé par le crédit) et regroupent et syndiquent ces crédits en vue de la vente à des investisseurs ayant un fort appétit pour le risque, notamment en raison des taux bas. Des risques peuvent aussi se matérialiser dans d'autres domaines de *investment banking*. Le Family Office Archegos, la société de financement Greensill ou la société immobilière chinoise Evergrande constituent des exemples d'importants défauts de paiement dans l'activité de crédit à l'échelle internationale. Des banques suisses ont aussi été partiellement concernées par ces évolutions.

– Assurances : la hausse des *spreads* sur les emprunts d'entreprises ne se répercute que modérément sur la fortune liée. Un nouveau renforcement sensible de la situation pourrait cependant engendrer des probabilités plus fortes de défauts de paiement et, par conséquent, des pertes dans la fortune liée. Comme les emprunts constituent une catégorie importante en termes de volume dans la fortune liée, certains portefeuilles devraient être restructurés afin de pouvoir continuer de respecter les promesses d'assurance qui y sont liées. S'agissant de l'évaluation conforme au marché dans le Test suisse de solvabilité (SST), des corrections substantielles des prix dans les emprunts d'entreprise pourraient conduire à une réduction du capital porteur de risques et du ratio SST pour de nombreux assureurs. Dans la moyenne du marché, moins de 2 % des placements de capitaux étaient fin 2020 investis dans des obligations d'entreprises *subinvestment grade* (moins de BBB-).³

³ Y compris obligations sans notation.

Benchmark Credit Default Swap (CDS) Indices High Yield

Points de base par an



Source : Bloomberg.

Cyberrisques (→)

La pandémie de coronavirus a donné un élan supplémentaire à la numérisation. Mais avec la numérisation croît aussi la dépendance vis-à-vis des technologies de l'information et de la communication, laquelle peut conduire, chez des établissements financiers suisses, à des vulnérabilités marquées. Par exemple, si des systèmes informatiques venaient à dysfonctionner, notamment suite à des cyberattaques, cela pourrait nuire à la disponibilité, à la confidentialité et à l'intégrité de services et fonctions critiques. Selon la nature des cyberattaques, cela peut avoir des conséquences non seulement pour les différents établissements financiers, mais aussi sur le bon fonctionnement de l'ensemble de la place financière suisse. La pandémie de coronavirus a renforcé ces vulnérabilités, par exemple parce que l'augmentation du télétravail crée de nouvelles vulnérabilités potentielles pour les pirates. Le risque demeure donc élevé.

Les cyberrisques ont fortement retenu l'attention en 2021 aussi. Diverses cyberattaques réussies visant des entreprises établies en Suisse et dans le monde ont fait les gros titres, ainsi les attaques contre la société américaine Colonial Pipeline en mai 2021 ou contre une administration communale suisse en août 2021. Les pirates sont toujours plus professionnels et davantage organisés dans leur manière de procéder. Cela rend d'autant plus importante une prévention et une lutte efficaces et est lié à de grands défis.

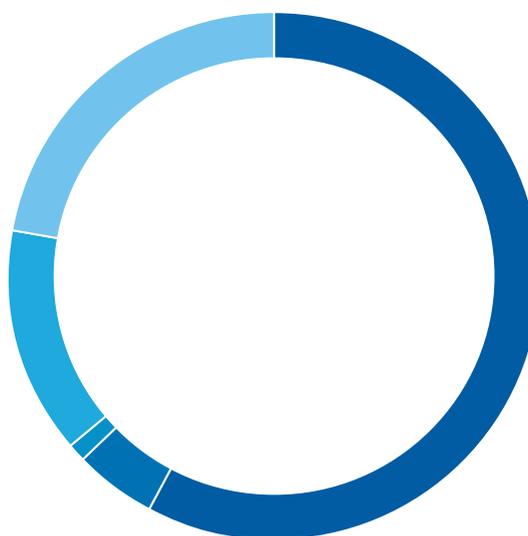
Les annonces de cyberattaques transmises selon la [communication FINMA sur la surveillance 05/2020](#) «Obligation de signaler les cyberattaques selon l'art. 29 al. 2 LFINMA» confirment ces faits. Dans la première année après l'entrée en vigueur de cette communication sur la surveillance, 80 cyberattaques ont été signalées à la FINMA. Plus de la moitié des signalements parvenus à la FINMA concernaient des attaques visant la disponibilité via le *distributed denial*

Répartition des cybersignalements parvenus à la FINMA

Type d'attaque

En %

- DDos: 58
- Usurpation d'identité: 5
- Abus/utilisation non conforme d'une infrastructure technologique: 1
- Maliciel: 14
- Accès non autorisé: 22



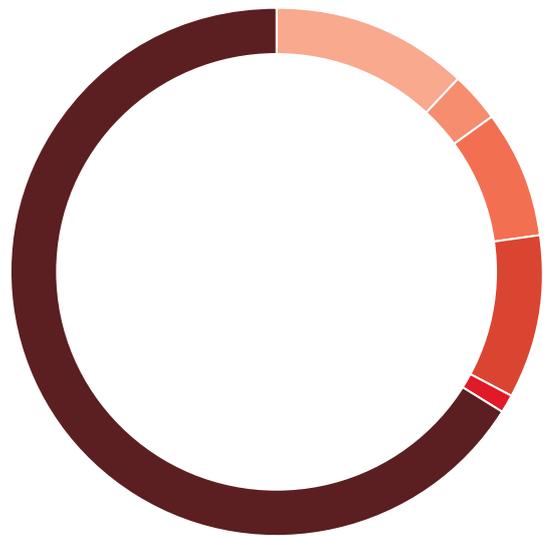
Source: FINMA.

Vecteurs d'attaque

En %

- Exploitation de faiblesses des logiciels: 12
- Courriel: 3
- Prestataire externe (*outsourcing*): 8
- Vol d'identité: 10
- n/d: 1
- Attaque via Internet: 66

Source : FINMA.



of service (DDoS). Il s'agissait de bloquer une certaine infrastructure via un réseau d'ordinateurs souvent commandés de l'extérieur. Le deuxième principal type d'attaque, après les attaques DDoS, consistait en un accès non autorisé à l'infrastructure des assujettis, suivi par des attaques via des maliciels (cf. graphique p. 11). La méthode d'attaque la plus utilisée était l'attaque via Internet qui est en majeure partie à mettre au compte des attaques DDoS. La FINMA a reçu un nombre significatif de signalements à la base desquels se trouvaient des lacunes de sécurité qui n'avaient pas été rapidement comblées et qui avaient donc été exploitées par les pirates. Un vol d'identité s'inscrivait souvent dans le contexte d'attaques préalables par hameçonnage (cf. graphique ci-dessus). Depuis début 2021, il y a eu davantage de signalements d'attaques réussies sur la chaîne de livraison des assujettis avec des répercussions sur les données critiques externalisées ou sur des interfaces importantes avec des tiers. Environ 25 % des signalements à la FINMA relevaient de ce domaine.

Une cyberattaque qui atteint son but peut avoir des conséquences graves pour le bon fonctionnement de la place financière suisse. Elle pourrait par exemple retarder, voire rendre impossible la fourniture de prestations de services financiers. Les établissements proposant des prestations de relais (comme les infrastructures des marchés financiers, les prestataires critiques des principaux systèmes de technologie de l'information pour la place financière ou les établissements financiers d'importance systémique) sont particulièrement importants pour le bon fonctionnement des marchés financiers. Une cyberattaque réussie sur une telle organisation pourrait nuire autant à d'autres établissements financiers qu'à l'ensemble de l'économie suisse. Les dommages en termes de réputation seraient considérables et la confiance dans la place financière s'en trouverait mise à mal. Une prévention et une lutte efficace sont donc particulièrement importantes, notamment dans le domaine de la formation aux cyberrisques ainsi que sur les processus d'urgence pour combler les lacunes critiques.

Blanchiment d'argent (→)

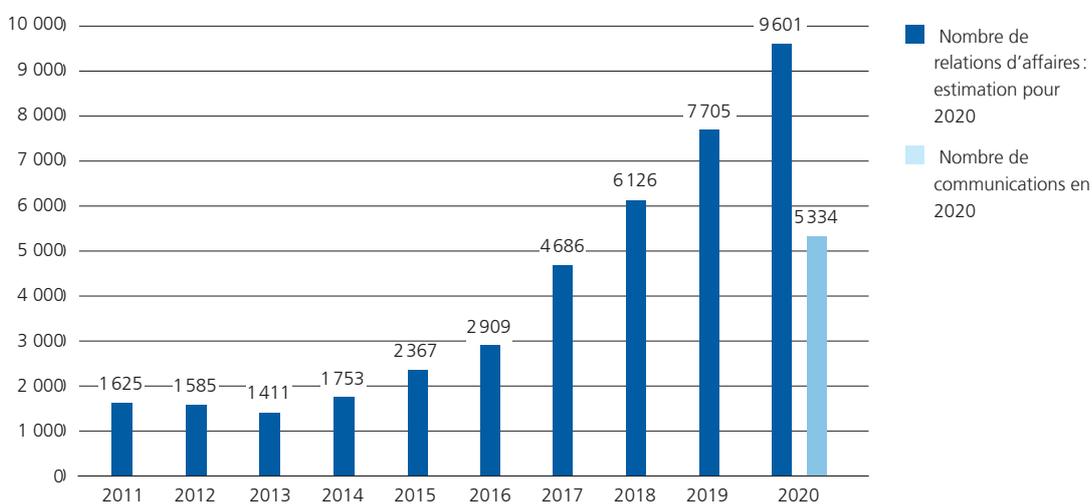
La place financière suisse est, à l'échelle mondiale, l'un des principaux lieux de gestion de fortune transfrontière pour des clients privés. Elle est donc particulièrement exposée aux risques de blanchiment d'argent. Des violations des obligations de diligence et de communiquer pourraient avoir des conséquences négatives sur la réputation des établissements financiers et engendrer des sanctions considérables tant en Suisse qu'à l'étranger. Le risque de blanchiment d'argent est resté à un niveau uniformément élevé durant l'année en cours.

Les nouveaux clients dont la fortune serait gérée en Suisse se trouvent souvent dans des pays émergents présentant un fort danger de corruption. Les récents scandales de corruption et de blanchiment d'argent mondiaux et les nombreuses violations des prescriptions en matière de lutte contre le blanchiment d'argent par des établissements financiers montrent que les risques restent élevés pour les établissements financiers dans la gestion de fortune transfrontière. L'expérience a montré qu'en plus des clients privés fortunés, qui

sont souvent qualifiés de personnes politiquement exposées, des entreprises publiques ou parapubliques ainsi que des fonds souverains sont souvent impliqués dans les flux financiers associés à la corruption et au détournement de fonds. Les structures complexes susceptibles d'entraîner un manque de transparence concernant l'ayant droit économique des valeurs patrimoniales accroissent encore le risque. Elles incluent par exemple le recours à des sociétés de domicile, les rapports fiduciaires et les *insurance wrappers*.

L'année dernière, la FINMA a notamment conduit cinq procédures d'enforcement liées à l'entreprise pétrolière vénézuélienne PDVSA⁴, dont trois ont pu être closes. Les enseignements que l'on peut tirer de ces procédures sont clairs: le cadre de la *compliance* d'une banque doit suivre le rythme de l'appétit pour le risque. Les établissements doivent déterminer d'où proviennent les actifs et si le client est effectivement l'ayant droit économique. Ils doivent en outre déclarer les relations et transactions suspectes au Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS).

Nombre de relations d'affaires signalées au MROS, 2011-2020⁵

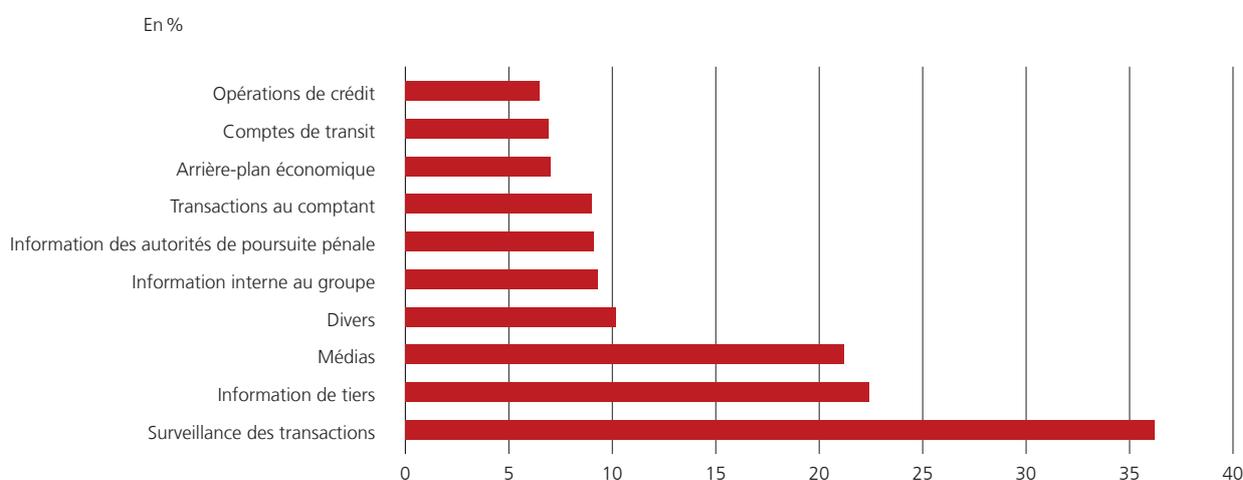


Source: Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS): rapport annuel 2020.

⁴ Cf. « Violations des dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent: la FINMA a clarifié les responsabilités des managers de Julius Bär » ; <https://www.finma.ch/fr/news/2021/01/20210121-mm-jb/>

⁵ Avec « goAML », un nouveau système a été introduit en 2020 pour le signalement des soupçons, ce qui a modifié la manière de compter. Pour permettre une comparaison avec les statistiques des années précédentes, le MROS a posé l'hypothèse que, pour l'exercice 2019, chaque communication au MROS par les intermédiaires financiers suisses comprenait en moyenne 1,8 relation d'affaires.

Principaux éléments à l'origine des soupçons dans les communications reçues en 2020



Source : Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) : rapport annuel 2020.

L'augmentation du nombre de communications au MROS met en évidence un changement culturel et de meilleurs systèmes de contrôle, mais aussi la persistance de risques très élevés. Les communications parvenues au MROS et les calculs qui s'y rapportent montrent une augmentation d'environ 25 % pour 2020 (cf. graphique p. 13). En outre, pour la première fois, le monitoring des transactions est la source d'informations qui a le plus souvent fait naître un soupçon chez les intermédiaires financiers (36 %, cf. graphique ci-dessus). Pendant des années, c'était les médias qui étaient la première source d'informations. Cette évolution pourrait mettre en évidence une sensibilisation accrue et une approche plus proactive des banques quant à l'exercice de leur obligation de communiquer.

Aux risques traditionnels de blanchiment d'argent notamment en relation avec la gestion de fortune transfrontière s'ajoutent de nouveaux risques dans le domaine des technologies cryptographiques et notamment des actifs numériques. D'un côté, les nouvelles technologies permettent d'améliorer l'efficaci-

té du secteur financier ; d'un autre côté, le danger de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme se trouve accentué par un anonymat potentiellement plus grand ainsi que par la vitesse et la nature transfrontière des transactions. Les cryptomonnaies notamment sont par exemple utilisées comme moyen de paiement lors de cyberattaques ou dans le cadre de négoce illégal sur le darknet. Pour les entreprises Fintech aussi, les risques de blanchiment d'argent peuvent être matériels. Dans ce domaine, les établissements financiers ne disposant pas de dispositif permettant de réduire les risques de blanchiment d'argent peuvent fortement nuire à la réputation de la place financière.

Accès aux marchés (→)

Les modifications et limitations de l'accès à des pays cibles importants pour les établissements financiers suisses peuvent avoir des répercussions notables sur les rendements de la place financière suisse. Le risque d'une limitation de l'accès aux marchés n'a que peu changé en 2021 et reste donc élevé.

Au cours des dernières années, l'on a pu observer un renforcement de la tendance à une fragmentation de la réglementation des marchés financiers. Se sont par conséquent durcis les régimes d'accès au marché pour les prestataires étrangers dans différentes juridictions. Les exigences accrues posées par des autorités étrangères en matière de mise à disposition d'informations concernant la surveillance d'établissements financiers actifs internationalement relèvent de ce phénomène. Cela comprend par exemple la transmission directe d'informations par des établissements financiers suisses et la coopération avec la FINMA.

Du côté européen, aucune modification concernant l'accès aux marchés n'a été observée durant l'année. Cela est particulièrement valable pour les procédures d'équivalence avec la Suisse, ainsi pour l'équivalence boursière retirée en 2019. Le risque d'un accès moindre aux marchés européens s'est accru pour la Suisse en tant qu'État ne relevant pas de l'Union européenne en raison du Brexit et des négociations encore ouvertes avec l'UE concernant des questions relatives aux marchés financiers. Il reste toujours possible que l'UE renforce ses règles concernant la fourniture de services financiers transfrontières à des clients de l'UE. Un exemple est la norme de délégation, possiblement remise en question, pour la gestion de fortune qui permet la gestion de placements collectifs de capitaux à partir de la Suisse.

Afin d'améliorer l'accès transfrontière aux marchés pour une large gamme de prestations de services financiers dans les domaines de l'assurance, de la banque, de l'asset management et de l'infrastructure du marché des capitaux⁶, la Suisse recherche une collaboration étroite avec le Royaume-Uni.⁷ Cela pourrait partiellement améliorer l'accès aux marchés. Dans l'ensemble, les évolutions restent cependant liées à des insécurités juridiques qui pourraient engendrer des frais supplémentaires pour les établissements financiers suisses. Des limitations des presta-

tions transfrontières de services financiers pourraient réduire les possibilités commerciales pour les établissements financiers et la gestion de fortune en Suisse et conduire à une possible délocalisation de postes de travail à l'étranger.

Abandon du LIBOR (ne figure plus sur la liste des risques principaux)

Le LIBOR disparaîtra fin 2021. Depuis l'annonce de la Financial Conduct Authority (FCA) britannique en 2017 de ne plus soutenir le LIBOR après 2021, des autorités de surveillance ont élaboré, aux niveaux national et international, divers instruments pour permettre une sortie ordonnée du LIBOR. Le 5 mars 2021, l'ICE Benchmark Administration (IBA) et la FCA ont enfin réglé les détails pour l'abandon du LIBOR dans les cinq monnaies principales. Pour gérer les cas dits « tough legacy », le LIBOR en dollar américain sera maintenu pour les échéances les plus fréquemment utilisées jusqu'à fin 2023. Sont considérés comme « tough legacy » les contrats fondés sur le LIBOR sans solide clause de réversion qui ne peuvent pas être transformés avant fin 2021. Pour la livre sterling et le yen, un LIBOR synthétique sera mis à disposition pour une période limitée pour les contrats sur un, trois et six mois. En revanche, aucun filet de sécurité n'est prévu pour les LIBOR en franc suisse et en euro.

Dans sa [communication sur la surveillance 10/2020](#), la FINMA a présenté une feuille de route en vue de l'abandon du LIBOR dont la mise en œuvre auprès des établissements les plus fortement exposés a été étroitement surveillée au cours de l'année 2021. En lançant des produits se fondant sur des taux de référence alternatifs comme l'hypothèque SARON, les établissements assujettis ont fortement contribué à éviter un abandon non ordonné du LIBOR.

Dans l'ensemble, les efforts de toutes les parties impliquées ont fait en sorte que le volume des contrats se fondant sur le LIBOR sans solide clause de réversion

⁶ Cf. l'annonce de la FINMA « Négocier d'actions suisses : reconnaissance de plusieurs plates-formes de négociations britanniques ».

⁷ Mutual Recognition Agreement, cf. aussi <https://www.sif.admin.ch/sif/fr/home/bilateral/lander/vereinigt-koenigreich-uk-.html>.

et arrivant à échéance après 2021 sur toutes les monnaies a pu être réduit de plus de 70 % depuis début 2020 (état à la fin du mois de juillet 2021). Pour les contrats en francs suisses et en euros, la réduction est même de près de 90 %. Grâce à ce progrès, un abandon non ordonné du LIBOR n'est plus un risque principal, même si les assujettis devront encore fournir des efforts supplémentaires dans les dernières semaines de 2021.

Parallèlement, la FINMA indique qu'une dégradation dans l'évaluation du risque ne signifie pas qu'il n'y a plus de risque. Certains assujettis détenant encore des contrats « *tough legacy* » peuvent encore être exposés à des risques juridiques, d'évaluation et opérationnels à la fin de l'année. Pour cette raison, la FINMA continuera de surveiller de très près en 2022 les banques et maisons de titres les plus fortement concernées, notamment concernant la réduction des cas « *tough legacy* » restants.⁸

⁸ Pour de plus amples détails, cf. la [communication sur la surveillance 03/2021](#).

Focalisation de la surveillance de la FINMA

La FINMA a défini les priorités de son activité de surveillance sur la base des risques décrits ci-avant. Cette appréciation se fonde notamment sur les critères suivants :

La **situation concernant la faiblesse des taux d'intérêt** fait toujours l'objet du dialogue prudentiel entre la FINMA et les établissements assujettis. La FINMA regarde si les banques répercutent les taux négatifs sur les clients et comment ces derniers réagissent. En outre, la FINMA accompagne des banques lors de tests de résistance concernant le risque de taux. Le bas niveau des taux a aussi une influence sur différents secteurs de l'assurance. La FINMA continue donc d'analyser, notamment auprès des prestataires d'assurances-vie, le caractère adéquat des réserves.

Les **marchés immobilier et hypothécaire** constituent un des thèmes centraux de l'activité de surveillance depuis des années. Le développement du marché et les portefeuilles de crédit pour les immeubles de rendement restent une priorité. Les corrections de valeurs, amortissements et créances menacées sont suivis de près à cause de la pandémie de coronavirus. La FINMA gère un registre des crédits afin de se faire un aperçu complet des portefeuilles et volumes hypothécaires, et ce, dans l'optique d'une surveillance fondée sur les données. La FINMA continue d'organiser des tests de résistance pour les risques hypothécaires avec certaines banques. Elle sélectionne des banques selon une approche fondée sur les risques pour en analyser la résilience en cas de crise immobilière. Concernant la finalisation de Bâle III, la FINMA s'engage pour une mise en œuvre adéquate afin de réduire, grâce à une plus grande différenciation dans la dotation en fonds propres, les risques sur le marché hypothécaire. Dans le domaine de l'*asset management*, la FINMA organise une analyse approfondie des fonds immobiliers suisses. Dans le secteur de l'assurance, de nouveaux tests de résistance ont été organisés pour obtenir des informations sur l'in-

fluence des biens immobiliers détenus dans le portefeuille de placement sur la solvabilité des entreprises d'assurance.

La FINMA évoque périodiquement de possibles **défauts de paiement ou corrections sur les emprunts d'entreprises** avec les banques assujetties. Elle a mis en place un système d'alerte interne à l'autorité pour les risques-pays. S'il existe une exposition matérielle vis-à-vis de pays présentant des difficultés financières, la FINMA examine de façon critique l'appétit pour le risque des banques par rapport à de tels États. Pour les établissements financiers particulièrement exposés, une analyse de la sensibilité sur l'ensemble des fonds propres est organisée. En outre, la FINMA a ouvert, en relation avec les derniers événements Archegos et Greensill, des procédures d'*enforcement* et pris des mesures immédiates.⁹ La FINMA tient compte dans le calcul des exigences en matière de fonds propres pour les assureurs des risques de crédit accrus suite à la pandémie de coronavirus concernant les emprunts d'entreprises. Au besoin, elle en discute avec les sociétés particulièrement concernées.

Pour le traitement des **cyberrisques**, la FINMA fait part de ses attentes aux assujettis concernant le traitement de tels risques. La FINMA continue donc de mettre l'accent sur une amélioration des dispositifs de gestion des crises chez les établissements assujettis à sa surveillance et chez les différents groupes d'intérêts. La FINMA a continué d'étoffer ses ressources dans le domaine de la numérisation et a augmenté, ainsi que c'était déjà le cas en 2020, le nombre de contrôles sur place spécifiques à cette thématique. La FINMA organise des scénarios de cybercrise avec certains établissements. En outre, la FINMA analyse les cyberattaques signalées conformément à sa [communication sur la surveillance 05/2020](#) et accompagne les établissements sur les mesures prises.

⁹ Communiqué de presse du 22 avril 2021.

Dans la surveillance de la **lutte contre le blanchiment d'argent**, la FINMA prescrit un programme d'audit qui tient compte de différents modèles d'affaires. L'étendue et la teneur de l'audit dépendent du risque de blanchiment d'argent de l'établissement financier à auditer. La FINMA continue de se concentrer sur la gestion des risques des établissements financiers qui gèrent des clients politiquement exposés ou des clients proches du pouvoir politique. Elle traite toujours de cette thématique dans son rapport annuel. Quand nécessaire, la FINMA conduit des procédures d'*enforcement* avec des mesures correctrices. Les structures et activités complexes dans le domaine des cryptoactifs occupent le devant de la scène. Concernant le traitement des valeurs patrimoniales numériques, des mesures spécifiques ont été prises afin de réduire le risque de blanchiment d'argent. Le seuil pour les opérations de change en cryptomonnaies de 5 000 francs a été abaissé à 1 000 francs avec la révision en 2020 de l'ordonnance de la FINMA sur le blanchiment d'argent et un standard du GAFI publié mi-2019 concernant le traitement des prestataires dans le domaine des actifs virtuels (*virtual asset service providers*) a ainsi été mis en œuvre. En outre, la FINMA a publié dès 2019 une [communication sur la surveillance](#) afin de présenter la manière dont elle appliquait les prescriptions suisses en vigueur en matière de blanchiment d'argent dans le domaine de la *blockchain* et des cryptomonnaies. De plus, le rapport d'audit prudentiel a été complété par un nouveau point d'audit consacré aux *virtual assets* et *virtual asset service providers*. Cela permet aux sociétés d'audit de mettre l'accent, lors de l'audit prudentiel, sur les opérations impliquant des cryptomonnaies.

avec le Royaume-Uni pour un *mutual recognition agreement* dans le domaine financier. De plus, la FINMA, comme autorité partenaire dans l'espace européen, recommande une mise en œuvre la plus complète possible des normes de Bâle III.¹⁰ Cela ne favorisera pas seulement la résilience, mais aussi l'accès aux marchés.

La FINMA suit de très près les risques juridiques et de réputation en relation avec **l'accès aux marchés étrangers** et sensibilise les établissements concernés à cette problématique lors des entretiens sur la surveillance. Elle soutient au niveau technique les instances politiques suisses dans leurs efforts pour obtenir des équivalences, notamment dans les négociations

¹⁰ Cf. <https://www.fi.se/contentassets/2a225429b12e-471488dbfcd4b7531cf4/joint-letter-concerning-basel-iii.pdf>.

Risques et tendances à long terme

La FINMA a aussi identifié des risques qui peuvent influencer à plus long terme la place financière suisse. Ci-après, la FINMA procède à une actualisation des risques climatiques qui avaient été présentés de manière détaillée dans le monitoring des risques FINMA 2019 et complète son évaluation de la thématique de l'écoblanchiment. L'édition de l'année dernière avait fait la lumière sur les risques en relation avec l'utilisation de larges fichiers de données (« *big data* ») dans le secteur de l'assurance, susceptibles de déboucher sur des preneurs d'assurance « transparents ».

Risques climatiques et risque d'écoblanchiment

La FINMA continue de s'intéresser de très près aux risques financiers liés au climat. Le risque climatique peut certes être appréhendé, voire limité, via les catégories de risque existantes. Cependant, en raison de certaines spécificités¹¹, une attention accrue doit être accordée à ce facteur de risque à long terme. Par conséquent, ce thème constitue désormais une partie des objectifs stratégiques 2021-2024 de la FINMA.

Une saisie plus précise des principaux risques liés au climat par les assujettis est une priorité de la surveillance de la FINMA. Dans un projet-pilote avec la Banque nationale suisse visant à mesurer les risques de transition des deux grandes banques, elle conduit des analyses sur les expositions des secteurs sensibles aux politiques climatiques ainsi que des analyses de scénarios climatiques orientés vers l'avenir. Ces travaux permettent une meilleure appréhension des risques, proposent une base utile pour des entretiens avec les assujettis et participent à la constitution du savoir-faire nécessaire pour les autorités. Une analyse menée début 2021 chez une entreprise d'assurance active à l'échelle internationale concernant l'exposition vis-à-vis de secteurs pertinents pour la politique climatique a mis en évidence les défis existants. La FINMA partage l'avis de l'assureur impliqué selon lequel des efforts supplémentaires sont nécessaires pour établir des méthodes et indicateurs solides.

En 2021, la FINMA a en outre lancé un projet de plusieurs années visant l'intégration des risques climatiques dans sa pratique de surveillance. Jusqu'à fin 2021, de premiers concepts ont été finalisés pour la surveillance des grandes banques et assurances, lesquels devraient constituer une base proportionnée et fondée sur les risques pour l'activité de surveillance dans le domaine des risques climatiques à compter de 2022. Les concepts seront ensuite constamment développés en tenant compte des recommandations des principaux comités internationaux. Une attention particulière sera accordée à l'analyse des premières publications des risques climatiques sur la base des exigences concrétisées dans des circulaires de la FINMA.

Il convient, dans le contexte des risques climatiques, de mentionner également le risque d'écoblanchiment qui concerne particulièrement la protection des investisseurs. Les investigations de la FINMA montrent clairement que des pratiques d'écoblanchiment s'observent dans la distribution de produits et de prestations financiers et que les prestataires formulent souvent des promesses floues, voire trompeuses concernant leurs produits. Le mandat de la FINMA comporte la mission de protéger les clients des marchés financiers ainsi que les investisseurs des comportements commerciaux non autorisés. Concernant la prévention de l'écoblanchiment, la FINMA se fonde, en l'absence de prescriptions spécifiques à la transparence des produits et prestations financières se réclamant durables, sur des règles de nature générale. L'interdiction de tromperie pour les placements collectifs de capitaux suisses joue ici un rôle central. Les investisseurs devraient pouvoir prendre des décisions de placement éclairées aussi pour des produits présentés comme durables. La FINMA concrétise ainsi, concernant les fonds suisses, les informations qui doivent figurer dans les documents quand les fonds sont décrits comme durables. En cas de demandes d'approbation, de tels fonds sont tenus de fournir des informations supplémentaires sur les

¹¹ Cf. le monitoring FINMA des risques 2019.

objectifs de durabilité poursuivis, leur mise en œuvre et l'effet escompté. Ainsi, la FINMA pourra mieux évaluer s'il y a tromperie et donc intervenir en conséquence. Dans l'ensemble, la marge de manœuvre de la FINMA pour une prévention et une lutte efficaces contre l'écoblanchiment est cependant limitée. Il manque par exemple des obligations de transparence spécifiques à la notion de durabilité ainsi que des bases prudentielles solides quant à la manière de procéder sur les points de vente. Des mesures réglementaires pourraient donner à la FINMA des instruments supplémentaires pour organiser de manière plus large et plus efficace la lutte contre l'écoblanchiment.

Liste des abréviations

- AZP** Volant anticyclique de fonds propres
- CDS** *Credit default swap*
- DDoS** *Distributed denial of service* (déli de services)
- FCA** Financial Conduct Authority (Royaume-Uni)
- FINMA** Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
- GAFI** Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux
- IAZI** Indice pour les immeubles de rendement (SWX IAZI Investment Real Estate Price Index)
- IBA** Intercontinental Exchange Inc. (ICE) Benchmarking Administration
- LFINMA** Loi du 22 juin 2007 sur l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (loi sur la surveillance des marchés financiers; RS 956.1)
- LIBOR** London Interbank Offered Rate
- MROS** Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent
- OFS** Office fédéral de la statistique
- PDVSA** Petróles de Venezuela SA
- PIB** Produit intérieur brut
- SARON** Swiss Average Rate Overnight
- SST** Test suisse de solvabilité pour les entreprises d'assurance
- UE** Union européenne
- UK** Royaume-Uni (United Kingdom)
- USA** États-Unis d'Amérique (United States of America)

Impressum

Éditeur

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Laupenstrasse 27
CH-3003 Berne

Tél. +41 (0)31 327 91 00
Fax +41 (0)31 327 91 01

info@finma.ch
www.finma.ch

Mise en page

Stämpfli Communication, Berne

11 novembre 2021